



N° OJ : 40

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Subsidés Sports 2019.- Subsidés spécifiques à 4 associations.- Montant total : 168.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117 ;

Considérant les besoins de ces 4 associations sportives afin de mener à bien leurs missions :

- l'asbl "Brussels Major Events" : complément de l'organisation du Tour de France 2019 et achat d'un module pour emplacements vélo;
- l'association de fait Traditional Shotokan Karaté-Do en abrégé T.P.S.K.-N.O.H. : participation à une compétition internationale de Karaté à Tokyo;
- l'asbl Association Sportive des Ecoles de la Ville de Bruxelles (ASEB) : organisation de l'événement "Sportez-vous";
- l'asbl "Sputnik" : organisation de l'événement "Chicon Run";

Vu le crédit prévu à article 76410/33202 du budget ordinaire 2019,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsidés pour un montant total de 168.000,00 EUR à l'attention de 4 associations sportives réparti comme suit :

* à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019

- 160.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Major Events" pour le complément de l'organisation du Tour de France 2019 et achat d'un module pour emplacements vélo;
- 4.000,00 EUR à l'association de fait Traditional Shotokan Karaté-Do en abrégé T.P.S.K.-N.O.H. pour la participation à une compétition internationale de Karaté à Tokyo;
- 2.000,00 EUR à l'asbl Association Sportive des Ecoles de la Ville de Bruxelles (ASEB) pour l'organisation de l'événement "Sportez-vous";
- 2.000,00 EUR à l'asbl "Sputnik" pour l'événement "Chicon Run"

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :

